

plement qu'il est dommage que nos enfants des endroits où ces douceurs seraient si nécessaires n'en reçoivent pas.

Aucune statistique n'existe pour prouver aux honorables députés jusqu'à quel point la sous-alimentation est répandue chez les enfants. Je n'ai encore trouvé aucun chiffre à ce sujet, cependant, je sais que le mal est réel. La pauvreté en est une des causes principales, mais il y a en a d'autres. J'admettrai franchement que l'ignorance des jeunes mères et une certaine indifférence y sont pour quelque chose. Il me semble qu'un programme visant à fournir des repas du midi aux écoliers, pourrait fort bien servir à enseigner l'hygiène alimentaire non seulement aux enfants, mais aussi, par leur intermédiaire, aux parents. De cette façon, le service serait très important.

Il y a quelques jours, je songeais à la part que les associations féminines canadiennes ont prise à l'effort militaire. Il existe dans tout le pays, des clubs canadiens, des succursales de l'I.O.D.E., des filiales de la Croix-rouge, des cercles paroissiaux, des Y.W.C.A., de tout petits clubs féminins, qui ont consacré leur temps et leurs énergies à fournir des douceurs à nos soldats, marins et aviateurs. Je me suis souvent demandé ce qui adviendrait de l'énergie de toutes ces femmes après la guerre. En constituant ce ministère, pourquoi ne pas utiliser toute l'énergie, la compétence et la bonne volonté de ces groupes pour aider les enfants du pays qui ont tant besoin de secours et de soins? Je crois que plusieurs de ces groupes féminins feraient bon accueil à cette idée si le gouvernement mettait sur pied les divers plans nécessaires pour secourir les mères et les enfants au Canada. Quant au travail accompli pour les soldats, les matelots et les aviateurs, les femmes tiennent compte non pas du grade du militaire mais du fait qu'il porte l'uniforme et elles lui fournissent des douceurs de toutes sortes. Il en va de même pour les enfants; elles n'établissent pas de distinction. Qu'ils soient de la classe pauvre ou de la classe moyenne, ils éprouvent tous plusieurs besoins auxquels il faut pourvoir; à mon sens, le ministère en voie d'être constitué peut fournir aux femmes du pays l'occasion de poursuivre la lutte et de faire preuve de dévouement après la guerre; cela vaudrait mieux que de les voir relâcher leurs efforts et perdre leur enthousiasme ainsi que leur esprit d'initiative simplement parce qu'un ministère du gouvernement n'aura pas aiguillonné, coordonné et organisé leur activité. Dans cette entreprise, il ne faut pas procéder d'une façon dictatoriale. Au début, il s'agira plutôt de formuler des propositions. Dans plusieurs endroits, on pour-

rait établir des comités d'initiative chargés d'élaborer des programmes répondant aux besoins de la localité. L'uniformité n'est pas nécessaire, mais il convient de mettre à la disposition de ceux qui s'occuperont du bien-être de l'enfance un champ d'action d'une vaste étendue. Les femmes auront ainsi l'occasion de gagner la paix qui suivra la guerre.

Avant l'adoption du bill, je demanderais au premier ministre qui a présenté la mesure de songer à inclure parmi les fonctions du ministre, sous le régime de l'article 5,—je ne cherche pas à rédiger la disposition,—la création d'un groupe de fonctionnaires chargés spécialement de veiller au bien-être et de pourvoir aux besoins essentiels des enfants au Canada.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je suis certes bien partagé en prenant la parole après les deux honorables préopinants. L'un d'eux, l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann) est membre de l'une des savantes facultés et l'autre, l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) a pleine qualité comme mère pour nous parler dans l'intérêt des enfants.

Etant donné que je n'approuvais pas les prétendues mesures sociales présentées par le gouvernement Bennett en 1935, je n'approuve pas non plus le genre de mesure législative que nous étudions, et ce, pour plusieurs motifs. Le principal c'est que je suis fortement opposé à la centralisation, car plus il y a centralisation dans tout domaine, moins nous avons d'efficacité.

Le projet de loi est étonnant sous plusieurs rapports. Il porte sur la santé nationale, la sécurité sociale et le bien-être social. Ces sujets en constituent la base. Tous les députés qui ont pris la parole jusqu'ici se sont servi maintes et maintes fois des termes santé nationale, sécurité sociale, bien-être social. En quoi ces choses consistent-elles? Le bill n'en donne pas de définition. Nous devons deviner ce que cela veut dire. Nous avons tant de difficulté à interpréter le texte de la mesure législative que le moins que nous puissions demander c'est une définition de ces trois expressions "santé nationale", "sécurité sociale", "bien-être social" lesquelles, si je comprends bien, constituent le fondement du projet de loi. Pourquoi ces trois expressions ne sont-elles pas définies? Est-ce pour que les dispositions du bill restent vagues? Visent-elles à circonscrire le plus possible l'application de la mesure? Je l'ignore et j'espère que non. Mais je signale dans cette mesure une lacune qui ne saurait avoir d'excuse.

Qu'est-ce que le bien-être social? Je l'ignore. Qu'est-ce que la sécurité sociale?